



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Mission Locale de l'arrondissement de Dijon - Subvention 2025

Avec 136 000 emplois, un taux de chômage de 6,2% et un nombre d'entreprises créées en progression, la Métropole dijonnaise est un territoire attractif et pourvu de richesses économiques. Cette dynamique ne profite cependant pas à tous et une partie de la population éprouve des difficultés, pour des motifs multiples, à trouver ou retrouver un emploi.

Engagée historiquement en faveur de l'insertion et de l'emploi, la Métropole a étendu son action dans ce domaine en 2019, lors des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, avec pour ambition de permettre à chaque citoyen d'accéder à une activité professionnelle sur le territoire. Il s'agit d'accompagner les publics vers l'emploi, tout en prenant en compte leurs difficultés sociales (accessibilité au logement, mobilité, accès aux droits, garde d'enfants, etc.). Actrice de la mise en œuvre de la loi plein emploi promulguée en décembre 2023, Dijon métropole co-préside l'instance de gouvernance locale – le comité local pour l'emploi de la Métropole de Dijon – aux côtés de l'Etat et du Département et ainsi affirme à nouveau sa volonté d'agir en faveur de l'insertion et l'emploi local.

L'appui à la Mission Locale de l'Arrondissement Dijonnais s'inscrit dans ce cadre d'intervention.

La Mission Locale de l'arrondissement de Dijon intervient sur le champ de l'insertion, de l'emploi et de la formation des jeunes. Elle exerce une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elle accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis ou non du système scolaire, avec diplôme ou sans diplôme, avec un projet ou sans projet, inscrit ou non à France Travail. La Mission Locale a pour missions de :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi ;
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire ;
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

Elle propose aussi une offre de services à destination des entreprises, en les aidant au recrutement et en assurant un suivi des jeunes dans la phase d'intégration sur leur poste de travail.

Les missions locales font partie du réseau pour l'emploi et collaborent étroitement avec l'ensemble des acteurs de l'insertion et les collectivités locales. Le financement par ces dernières de la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon représente 8% de son budget.

En 2024, la Mission Locale a accompagné 4 585 jeunes sur la métropole de Dijon, dont 21 % issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Afin de les accompagner à l'autonomie, 1 000 jeunes ont été conseillés sur leurs problématiques de logement et 1 400 sur l'accès aux soins. 1 310 jeunes ont signé un contrat de travail et 550 jeunes sont entrés en formation. En comparaison aux autres métropoles, la Mission Locale accueille une proportion de jeunes NEETS (jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation) supérieure de 10 points. Il est à noter que la Mission locale prescrit 90% des dossiers présentés au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Elle assure aussi plusieurs permanences dans les Points d'accès aux droits (PAD) de la Métropole et ses conseillers sont même installés avec les équipes sociales de deux des quatre PAD dijonnais.

L'année 2024 a été une année de transition pour l'association avec la mise en place d'une nouvelle direction et d'une nouvelle organisation. L'année 2025 sera l'occasion d'asseoir le partenariat entre la Mission Locale et la Métropole, et plus largement avec les acteurs locaux.

Dans la continuité des années précédentes, la Mission Locale s'engage pour l'année 2025 à :

- Accueillir, informer et orienter les jeunes ;

- Les accompagner dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité ;
- Poursuivre et renforcer les collaborations avec les principaux acteurs de l'insertion et de l'emploi ;
- S'impliquer activement dans les projets liés à l'emploi déployés sur le territoire métropolitain, notamment dans le cadre du contrat de ville ainsi que participer aux instances de gouvernance.

Le budget prévisionnel de l'association est de 4 115 677 €. Dans le but de soutenir les actions de la Mission Locale de l'Arrondissement Dijonnais visant à accompagner les jeunes, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 100 000 € à l'association pour l'année 2025.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2025 de 100 000 € à la Mission Locale de l'arrondissement dijonnais ;
- **de prélever** la somme sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 2
	DONT 9 PROCURATION(S)	